

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20251212DEC141

Objet: Avenant n° 2 au marché n° 2023-611 : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche de 24 berceaux Élise Deroche

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le marché n° 2023-611 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche de 24 berceaux conclu avec le groupement des entreprises TABULA RASA GROUP - STUDIS INGENIERIE - STRUCTURES BATIMENT - SF FOURNIER représenté par son mandataire TABULA RASA GROUP,

VU les différents documents actant de la fusion-absorption des sociétés STRUCTURES BATIMENT et GINGER CEBPT,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de transférer le marché au nouveau groupement,

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 2 au marché n° 2023-611 :

- Titulaire initial : Groupement TABULA RASA GROUP - STUDIS INGENIERIE - STRUCTURES BATIMENT - SF FOURNIER représenté par son mandataire TABULA RASA GROUP – 6 rue Emile Zola – 69002 LYON
- Nouveau titulaire : Groupement TABULA RASA GROUP - STUDIS INGENIERIE - GINGER CEBPT (412 442 519 RCS Versailles) - SF FOURNIER représenté par son mandataire TABULA RASA GROUP
- Dénomination du marché : Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche de 24 berceaux
- Objet : Transfert du marché au nouveau titulaire à compter du 1er novembre 2025

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



**MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION
D'UNE CRÈCHE DE 24 BERCEAUX
N° 2023-611**

Avenant n° 2

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

Le groupement des entreprises TABULA RASA GROUP / STUDIS INGENIERIE / STRUCTURES BÂTIMENT / SF FOURNIER représenté par son mandataire **TABULA RASA GROUP** – 6 rue Emile Zola – 69002 LYON, Groupement d'Intérêt Économique, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 890 917 081 00036, représenté par un de ses gérants, Monsieur Grégory PERRIN, dûment habilitée à cet effet.

Ci-après « le titulaire »

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 14 mars 2023, la Ville de BRON a confié au groupement TABULA RASA / STUDIS INGENIERIE / STRUCTURES BÂTIMENT / SF FOURNIER le marché public n° 2023-611 de Maîtrise d'œuvre pour la Construction d'une crèche de 24 Berceaux, pour une période de 36 mois.

En cours d'exécution, la société **STRUCTURES BÂTIMENT** a fait l'objet d'une fusion-absorption par la société **GINGER CEBTP SAS** dont le siège est situé 12 Avenue Gay Lussac – ZAC Clé Saint-Pierre – 78990 ÉLANCOURT.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit,

ARTICLE 1 : NOUVEAU COTRAITANT

A compter du 1^{er} novembre 2025, le marché n° 2023-611 a désormais pour titulaire le groupement des entreprises TABULA RASA GROUP / STUDIS INGENIERIE / SF FOURNIER / GINGER CEBTP, dont le mandataire est TABULA RASA GROUP.

Le nouveau cotraitant de ce marché est donc :

- La société GINGER CEBTP SAS
- Registre de Commerce : 412 442 519 RCS Versailles
- Siège social : 12 Avenue Gay Lussac – ZAC Clé Saint-Pierre – 78990 ÉLANCOURT

ARTICLE 2 : RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Un nouveau Relevé d'Identité Bancaire (RIB) est à prendre en compte pour la société GINGER CEBTP SAS :

Compte BPI FRANCE
IBAN : FR76 1835 9000 4300 0070 9325 158

ARTICLE 3 : AUTRES CLAUSES

Les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

ARTICLE 4 : DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} novembre 2025.

A NEYRON, le 08.12.2025

Le Maire de BRON,

GINGER CEBTP TABULA RASA GROUP(mandataire)

Jérémie BRÉAUD

Jean-François BREUX
Directeur d'Agence



Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025

webdelib

ID : 069-216900290-20251215-20251212DEC141-AU